

Peinture d'ombrage léger pour serres agricoles en verre ou plastique.

- POUR ZONE GÉOGRAPHIQUE A TRÈS FAIBLE PRÉCIPITATION.
- INTENSITÉ D'OMBRAGE AJUSTABLE SELON LE TAUX DE DILUTION.
- APPLICABLE SUR ECRANS EN PLASTIQUE OU EN VERRE.
- S'AUTO-ÉLIMINE DANS LE TEMPS.
- EXTRAIT SEC ÉLEVÉ.
- 95 % DE COMPOSANTS NATURELS.



IDENTIFICATION DU PRODUIT

Caractérisation selon NF T36-005 : famille I – 7b₂.

DÉFINITION

Peinture d'usage saisonnier à base de charges minérales et de résines copolymères acryliques en phase aqueuse pour ombrage des serres en verre ou en plastique des horticulteurs et maraîchers, présentant un impact écologique très faible (composants sans impact sur l'environnement à plus de 95% en l'espace d'un an), ainsi qu'un rendement et un extrait sec élevés.

CARACTÉRISTIQUES

Extrait sec :

En poids : 56,6 ± 2,0 %.
En volume calculé : 33,6 ± 2,0 %.

Masse volumique : 1,53 ± 0,05 kg/dm³.

Temps de séchage (à 23°C et HR = 50 %) :

Sec en surface : 2 heures.
Sec apparent complet : 6 heures.

Point d'éclair : non inflammable, produit en phase aqueuse.

Présentation en pot : produit semi-pâteux.

Aspect du feuil sec : mat.

CONTRÔLE QUALITÉ

Les caractéristiques indiquées font l'objet d'un contrôle de la production en usine (CPU), réalisé suivant un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (2015) et de management environnemental certifié ISO 14001 (2015).

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Au moins 95% des composants de la formule sont sans impact sur l'environnement (d'après essais menés par CELESTA LAB selon la norme NF XPU 44-163).

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX

Neuf, entretien.

DESTINATION

Maintenance fonctionnelle des serres agricoles (horticulteurs, maraîchers, etc.). Peut également être utilisé pour l'ombrage des verrières industrielles ou pour marquer ou opacifier les vitrages sur les chantiers d'immeubles neufs.

EMPLACEMENT

À l'extérieur.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PRÉPARÉS :

films en plastique (polyéthylène, E.V.A. ou dérivés). Peut être utilisé sur panneaux translucides en plastique (polycarbonate, etc.)

APTITUDE A L'USAGE

- Ombrage actif homogène.
- Choix du niveau d'opacité.
- Large périodicité d'application. Utilisable en fin d'hiver (régions à fort ensoleillement et faibles précipitations).
- Usure assez rapide du feuil sous l'effet de la pluie et des U.V.
- Ne mousse pas lors de la dilution.
- Protection contre l'échauffement excessif : cette protection s'entend au-delà de la température sous abri (cf. données météo). Elle résulte de la réflexion du rayonnement solaire par le feuil de peinture. En période chaude ou caniculaire, cela n'empêche pas la nécessité d'humidifier les plantations et l'air ambiant pour compenser l'évaporation excessive d'eau.
- Bon éclatement et répartition homogène pour une application à l'hélicoptère. Limite le nombre de passages.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température ambiante inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80%, par temps de gel, par risque de pluie immédiate (dans les 12 heures qui suivent l'application), sur supports gelés, sur supports chauds de température supérieure à 35°C, sur supports mouillés ou condensant.
- Dans le cas d'une régénération d'ombrage en cours de saison, s'assurer de la bonne adhérence du film ombrageant existant.
- Éviter les déversements dans les cours d'eau ou l'épandage aux alentours des GAP. Bien qu'ayant un impact globalement faible sur l'environnement lorsqu'il est dilué, le produit peut occasionner ponctuellement des désagréments s'il est pulvérisé par voie aérienne à proximité d'habitations ou s'il est accidentellement déversé en grande quantité dans des cours d'eau lors d'épisodes climatiques d'intensité extrême. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes mesures appropriées pour éviter ces accidents, ou tout désagrément résultant d'une utilisation non conforme.

RENDEMENT PRATIQUE ET PERFORMANCES

Pouvoir ombrageant	Produit	Dilution (eau)	Rendement pratique
OMBRAGE LEGER	OMBRAFLEX LIGHT 25 kg	+ 80 litres	1500 m ²
OMBRAGE MOYEN		+ 65 litres	1300 m ²
OMBRAGE INTENSIF		+ 50 litres	1100 m ²

Pouvoir ombrageant	Dilution	Bidons/ha ⁽¹⁾	Réflectance totale (%) ⁽²⁾	PAR ⁽²⁾ (% transmission visible)	Résistance à l'usure (%) ⁽³⁾
OMBRAGE LEGER	1:5	7	 45	 52	☆☆☆☆☆ 40%
OMBRAGE MOYEN	1:4	8	 51	 46	☆☆☆☆☆ 50%
OMBRAGE INTENSIF	1:3	9	 65	 32	☆☆☆☆☆ 60%

⁽¹⁾ Valeurs moyennes pouvant varier dans la limite de 30 % selon les besoins et les conditions météorologiques.

⁽²⁾ Ces valeurs sont indicatives et peuvent différer des mesures effectuées *in situ* en fonction des rendements et dilutions appliqués.

⁽³⁾ Résistance à l'usure relative aux produits de la gamme OMBRAFLEX, quantifiée pour un climat européen moyen. Des conditions climatiques extrêmes peuvent modifier les cotations indiquées.

MODE D'APPLICATION

PRÉPARATION DES FONDS

Les surfaces à peindre doivent être rigoureusement propres et sèches, débarrassées de tous corps gras et poussières, et de tous résidus d'ombrages précédents quand il s'agit de la première application saisonnière.

MATÉRIEL

Matériel de pulvérisation agricole approprié de type portable, tracté, autotracté ou aéroporté, par exemple :

- pulvérisateur avec rampe incorporée 8 à 12 m, buse Ø 1,5 sortie haute / Ø 1,2 sortie basse ou avec lance : buse Ø 1,5 à 2,0 – Pression 10 bars,
- atomiseur avec lance, buse Ø 1,5 à 2,0 – Pression 8 à 10 bars.

DILUTION

Avec une eau de bonne qualité (type eau de ville, de température 25°C maximum et pH voisin de 7).

Verser OMBRAFLEX LIGHT dans un bac de grande capacité (ou bac atomiseur des engins). Incorporer progressivement l'eau et mélanger soigneusement pour éviter toute obstruction de la buse du matériel de pulvérisation et pour obtenir une répartition régulière du produit sur la surface à traiter (cf. tableau ci-avant).

APPLICATION

Par pulvérisation régulière du produit dilué en une passe, en évitant les surépaisseurs et les surcharges. Toutefois l'application peut être effectuée en deux ou trois passes selon la technique employée et l'opacité recherchée.

NETTOYAGE DU MATÉRIEL

À l'eau immédiatement après usage.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

OMBRAFLEX LIGHT	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEPT	OCT	NOV	DEC
Horticulture, pépinière	NON ADAPTÉ	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	MOYEN	INTENSIF	INTENSIF	INTENSIF	POSSIBLE	POSSIBLE	NON ADAPTÉ	NON ADAPTÉ
Maraîchage	NON ADAPTÉ	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	MOYEN	INTENSIF	INTENSIF	INTENSIF	POSSIBLE	POSSIBLE	NON ADAPTÉ	NON ADAPTÉ

OMBORAGE  **LÉGER**  **MOYEN**  **INTENSIF**  **POSSIBLE**  **NON ADAPTÉ**

NETTOYAGE

OMBRAFLEX LIGHT assure une protection temporaire qui disparaît après quelques mois sous l'action du soleil et des précipitations. Après de fortes précipitations ou après une période de très fort ensoleillement, le produit d'ombrage peut être éliminé prématurément. Il sera alors nécessaire de procéder à une régénération.

En cas de disparition incomplète du feuil d'ombrage en fin de saison (pluviométrie faible ou application tardive), prévoir l'élimination des résidus par action manuelle (brossage à l'eau claire), et/ou avec le produit de nettoyage **OMBRASSTOP GEL** (se référer à la fiche technique pour les conditions d'élimination).

CONDITIONNEMENT ET TEINTES

CONDITIONNEMENT

Seau de 25 kg net.

TEINTES

Produit livré en blanc. Ne pas modifier la teinte initiale, notamment par incorporation de colorants universels.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fiche de Données de Sécurité

Accessible sur le site www.quickfds.fr.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006)
Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 140 g/l. Ce produit contient max 10 g/l de COV prêt à l'emploi.

OMBRAFLEX LIGHT ne contient aucune des substances dites « prioritaires » figurant en annexes I et II, ou des substances soumises à révision de l'annexe III de la Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 modifiant la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiel d'emploi : NF DTU 59.1, pour l'usage sur des bâtiments vitrés.

Entretien : avec le produit d'origine.

Recommandations relatives aux conditions de stockage des produits de peinture après ouverture pour limiter la formation de résidus : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert.

Traitement des déchets : emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture.

CONDITIONS D'EMPLOI

Le produit ici décrit doit s'employer conformément aux préconisations de la présente fiche par référence à nos conditions générales de vente. Les informations données sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère.



Pour la France : ALLIOS SAS • Les Docks II • 185 Chemin de Saint-Lambert • 13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Tél. : 04 96 12 50 00 - Fax : 04 91 47 80 65 - e-mail : contact@ombraflex.com

Pour l'export : ALLIOS SAS 2648, RD 6007 - 06270 VILLENEUVE-LOUBET - France

Tél. : +33 4 92 02 66 61 - Fax : +33 4 92 02 66 59 - e-mail : service.export@allios.fr

Mise à jour : janvier 2020

3/3